

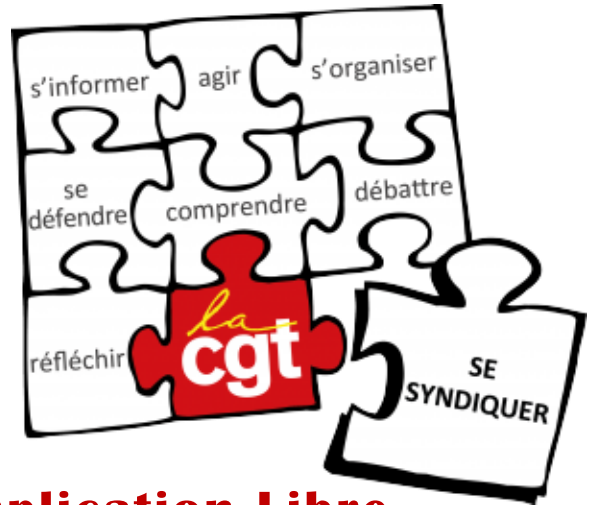
Être organisé

- ⇒ Être syndiqué permet d'être informé de ses droits, de sa convention collective, du code du travail, mais aussi sur l'actualité sociale nationale ou de la profession.
- ⇒ Être consulté pendant une négociation et avant la signature d'un accord dans l'entreprise.
- ⇒ D'exprimer, donner son avis sur les revendications à défendre ainsi que sur l'activité et les orientations du syndicat (en lien avec les orientations nationales).
- ⇒ Le syndicat siège dans les instances paritaires de la convention collective, formation professionnelle, de la protection sociale (santé, prévoyance, retraite...).
- ⇒ Être écouté et aidé en cas de soucis dans l'entreprise.

Formations

- ⇒ Les syndiqués bénéficient de 12 jours de formation par an considérés comme du temps de travail.
- ⇒ Les formations CGT sont locales, départementales ou nationales. Les formations, au niveau national, sont organisées par la Fédération et ne regroupent que du personnel de la même branche professionnelle. Le transport, l'hébergement ainsi que la restauration sont pris en charge par le syndicat.
- ⇒ Les formations sont nombreuses et variées, elles traitent de sujets divers (connaissance de la convention, fiche de paie, santé au travail, Comité Social et Economique, Négociations Annuelles Obligatoires...).

Vous hésitez ?



Implication Libre

- ⇒ Vous pouvez vous impliquer ou pas au sein de votre entreprise et représenter ainsi les salariés auprès de la direction.
- ⇒ Vous n'avez pas de temps à consacrer, ce n'est pas un problème, certains salariés sont syndiqués sans pour autant s'impliquer.

Par contre, plus le syndicat est conséquent, plus le poids est important face à l'employeur. Pour rappel, 50 % des voix sont nécessaires pour signer librement un accord.

Combien ça coûte ?

Cette cotisation de 1 % du salaire net, permet notamment au syndicat de financer son activité, d'informer et défendre ses adhérents et de former les militants. Sachez que cette cotisation permet de bénéficier d'un crédit d'impôt (66 % de la cotisation annuelle payée).

Je souhaite

- Prendre contact
- Me syndiquer

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Email : Téléphone :

Nom et adresse Entreprise :

.....

Union Départementale CGT de la Marne
 Maison des syndicats - 15 bd de la paix - 51100 REIMS
 Tél : 03.26.88.23.04 - Mail : ud51@cgt.fr

